Lutte contre l'abandon scolaire

2011/2088(INI) - 20/05/2011

Le Conseil est parvenu à un **accord politique** - le Royaume-Uni votant contre - sur une recommandation concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire (voir *doc.* Conseil *9423/11*), en vue de progresser vers la réalisation du grand objectif fixé par la stratégie Europe 2020, à savoir que la proportion des jeunes déscolarisés passe sous la barre des 10% d'ici 2020 (contre 14,4% en 2009).

La réduction de l'abandon scolaire répond aux objectifs de la stratégie Europe 2020 que sont la "croissance intelligente" - en améliorant les niveaux d'éducation et de formation - et la "croissance inclusive" - en s'attaquant à l'un des plus importants facteurs de risque de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale. Même si des progrès considérables ont été accomplis ces dix dernières années, les taux d'abandon scolaire en Europe - c'est-à-dire le nombre de personnes de 18 à 24 ans n'ayant achevé que l'enseignement secondaire du premier cycle ou moins et ne poursuivant ni études, ni formation - restent trop élevés et constituent un problème pressant et grave dans de nombreux pays de l'UE. D'une manière générale, les ministres ont estimé que des politiques cohérentes, intersectorielles et globales sont indispensables pour parvenir à une approche efficace en la matière. La question dépasse le cadre de l'éducation et a une incidence sur un large éventail de politiques dans le domaine social, de la jeunesse, de la santé et de l'emploi. Il semble que les politiques qui privilégient les mesures de prévention soient plus efficaces que celles axées sur les mesures de compensation.

Plusieurs délégations ont déclaré que le soutien doit revêtir un caractère systématique, des premières années à l'âge adulte, et prendre en compte la nécessite de se focaliser sur tous les niveaux du système d'éducation et de formation: aspects structurels, facteurs intervenant au niveau de l'établissement d'enseignement et soutien individuel.

Politiques de prévention visant à lutter contre l'abandon scolaire : dans le cadre du suivi de cette question, les ministres ont tenu, sur la base d'un document d'information établi par la présidence (voir *doc.* Conseil *9043/11*), un débat public sur les politiques de **prévention destinées à combattre l'abandon scolaire et axées plus particulièrement sur les milieux socioéconomiques défavorisés, y compris les Roms**.

Bien que la situation des Roms varie d'un État membre à l'autre, il a été communément admis que la majorité des Roms vivant dans l'UE sont victimes d'exclusion sociale, de discrimination, de ségrégation et connaissent la misère, et nombre d'entre eux vivent dans des zones où l'accès à des services de qualité est limité, y compris dans le domaine de l'éducation. L'intégration économique et sociale des Roms est l'une des priorités de la présidence hongroise qui - avec de nombreux États membres - considère qu'elle est capitale pour la compétitivité actuelle et future de l'Union européenne et le bien-être de ses citoyens. La plupart des États membres ont déjà mis en place des mesures préventives et des programmes en vue de prendre en compte ce problème, lesdits programmes et mesures englobent la création d'écoles spéciales, l'élaboration de programmes de soutien scolaire, des formations spécifiques pour les enseignants, la désignation de conseillers d'éducation ainsi que des subventions ciblées. Plusieurs ministres ont souligné à quel point il importait d'associer les familles, et plus particulièrement les mères, à ces efforts.

Pour être efficaces, les politiques en faveur de l'intégration des Roms doivent privilégier quatre domaines essentiels, à savoir l'accès à l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement, tout en constatant la responsabilité première des États membres en la matière. La plupart des ministres ont enfin appelé de leurs vœux la mise en place d'une plate-forme /base de données à l'échelle européenne aux fins de l'échange d'informations et de meilleures pratiques concernant les questions liées aux Roms.